

N/REF : 13/10/2025 14H22 C:000048 I:10278

V/Email reçu le Lundi 13/10/2025 a 14H22

SELON DEVIS N° 5070021

SCI LOUISTOL

**30 quai st cyr
35000 RENNES**

IMMEUBLE : SDC MAIL II
30 QUAI SAINT CYR
35000 RENNES

Rennes, le

13 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 30 QUAI SAINT CYR -
R+2 : SCI LOUISTOL (MLLE PHELEP) : 07.68.76.23.85

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5070021 du 02/07/2025 d un montant de
254,96€ TTC

Donneur d'ordre : M. K RENAUD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/11
MISE EN PLACE VÉHICULE ET MATÉRIEL
DÉPOSE ET ENLEVEMENT PIPE ET JOINT WC
FOURNITURE ET POSE NOUVELLE PIPE ET JOINT WC
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 06/11/25 a 17H36 M. K RENAUD

BB TT Email envoyé le 02/07/25 a 17H31 M. K RENAUD

25/06 / MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	231,79	231,79
	TOTAL H.T.		231,79
	T.V.A. a 10,00%		23,17
	TOTAL T.T.C.En EURO		254,96

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.